

Théâtre Municipal - Rénovation du plateau technique - Lancement de l'opération - Engagement des études préalables

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Théâtre Municipal -Opéra-Théâtre- oeuvre de Claude-Nicolas LEDOUX, dont ne subsistent plus que les façades et les colonnes, avait été reconstruit après l'incendie de 1958, et a fait l'objet d'une rénovation en 1994-1995. Cette modernisation a permis de mettre l'équipement en conformité au niveau de la sécurité, de renouveler les conditions d'accueil dans le hall d'entrée et de répondre aux attentes du public dans la salle dont la jauge était portée à 1 100 places.

Cependant, il n'y a pas eu à ce moment-là d'intervention sur le plateau technique dont la structure date de 1958.

Les interventions et les contrôles ultérieurs ont montré les limites d'adaptation du système, car l'évolution des dispositifs scénographiques l'ont rendu de plus en plus obsolète. Son vieillissement est contrôlé régulièrement au niveau de la sécurité, mais la structure existante ne permet plus l'implantation d'équipements complémentaires ou nouveaux pour répondre aux demandes techniques en matière de décors, de lumière, d'effets scéniques.

Aussi, aujourd'hui l'Opéra-Théâtre, dans le cadre de la mission artistique et culturelle confiée par la Ville à un délégataire, propose une saison aux activités artistiques diverses, mais en particulier dans le domaine lyrique, la saison fait l'objet d'accueils, d'échanges de productions, ainsi que de créations. Il reçoit par ailleurs des productions théâtrales et chorégraphiques.

Ces formes artistiques ont considérablement évolué sur le plan de la scénographie et le niveau technique des installations ne permet pas de répondre à l'exigence attendue. La recherche de solutions alternatives n'est pas toujours possible, et certaines productions ne peuvent être accueillies à Besançon.

C'est pourquoi il s'avère aujourd'hui indispensable de procéder à une réhabilitation complète du plateau technique avec la dépose de l'ensemble de la structure et le remplacement des éléments : dispositions des porteuses, des ponts, motorisation, et toutes modifications techniques nécessaires. La cage de scène sera ainsi sécurisée et les conditions de travail des personnels en seront notablement améliorées.

Une mission d'étude préalable serait confiée à un cabinet extérieur afin de proposer des scénarii de faisabilité en fonction des contraintes techniques et organisationnelles du projet, afin qu'après cette rénovation la Ville dispose, à travers son Opéra-Théâtre, d'un outil dont la performance technique lui permettra de répondre aux nécessités de l'ensemble de ses missions.

L'estimation prévisionnelle de cette étude fait l'objet d'une inscription budgétaire au PPI d'un montant de 50 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ce projet et décider le lancement cette opération,
- engager la phase de programmation et des études préalables,
- et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) de prestations de services ainsi que toutes les prestations nécessaires au bon déroulement de cette phase d'études préalables et à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.